

CAHIER DES CHARGES **CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS**



CitésLab – Révélateurs de talents est une offre de service qui permet aux habitants, porteurs de projet d'entreprise et entrepreneurs résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et dans leur orientation adéquate vers les réseaux d'accompagnements techniques et/ou financiers.



SOMMAIRE

PARTIE I – PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT POUR TOUS.....	4
Définition	6
PARTIE II - CADRAGE DU DISPOSITIF CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS.....	9
Objectifs et effets attendus	9
Périmètre - territoire d'intervention	10
Les bénéficiaires du dispositif.....	11
Les principes fondateurs	12
PARTIE III – ORGANISATION ET METIER	13
Mise en œuvre du CitésLab	13
Rôle et Engagements de la structure partenaire.....	13
Cadre de référence du CitésLab – Révélateurs de Talents	15
PARTIE IV – APPORTS DE BPIFRANCE	18
Professionnalisation des chefs de projet CitésLab	19
Bpifrance : pilotage et animation national.....	20
Pilotage national	21
Animation nationale et régionale.....	21
La gouvernance - pilotage local du CitésLab	23
Comité de pilotage.....	23
Comité technique.....	23
PARTIE III – CRITERES DE SELECTION ET SOUTIEN FINANCIER.....	24
Soutien financier	24
Contenu attendu des projets	24
Modalités de dépôt des candidatures	25
Critères de sélection des projets.....	25
Modalités de contractualisation	26
ANNEXES.....	27
<i>Annexe 1. Modèle fiche de poste Chef de projet CitésLab</i>	
<i>Annexe 2. Maquette financière du dispositif CitésLab</i>	
<i>Annexe 3. Coordonnées Responsables Creation & Entrepreneuriat</i>	

PARTIE I – PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT POUR TOUS

En janvier 2019, à la demande des pouvoirs publics, Bpifrance s'est engagée à renforcer ses actions de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), en conjuguant les actions de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre de services de Bpifrance. C'est autour de cette synergie que le **programme Entrepreneuriat pour Tous** est né, destiné à fédérer l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial autour d'une ambition et d'une offre de services à destination des entrepreneurs en devenir et des entrepreneurs en activité des quartiers.

Le programme Entrepreneuriat Pour Tous s'articule autour de trois grands axes d'action **(I) faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement, (II) animer les communautés entrepreneuriales, (III) accélérer les entreprises, et déploie** neuf dispositifs spécifiques.

I. Faciliter l'accès à l'offre

1. Afin de répondre à l'enjeu de l'accès à l'offre d'accompagnement de Bpifrance et alors que le manque d'informations et de réseau professionnel font partie des freins identifiés à l'envie d'entreprendre, Bpifrance a mis en place la « **Tournée Entrepreneuriat pour tous** » et sa déclinaison digitale, soit entre 2019 et 2022, 70 étapes de la Tournée physique à travers la France et 1242 événements digitaux. Au programme :
 - Conférences avec des entrepreneurs inspirants ;
 - Témoignages de chefs d'entreprises ;
 - Ateliers d'information à l'entrepreneuriat ;
 - Conseils et animations, avec notamment des rencontres avec des experts et des opportunités de networking.
2. Pour célébrer l'énergie entrepreneuriale des quartiers, le **Concours Talents des Cités** récompense chaque année des jeunes entrepreneurs et créateurs issus des quartiers prioritaires à travers une sélection régionale et nationale. Depuis la reprise de temps fort de l'entrepreneuriat des Quartiers, ce sont plus de 2 200 candidats (dont 719 en 2022) et 136 lauréats à raison de 34 par an.

A travers ces formats, Bpifrance a pu atteindre 37 000 personnes en leur présentant les solutions locales dédiées aux entrepreneurs des quartiers et en valorisant les jeunes talents engagés dans la voie de l'entrepreneuriat

Pour compléter cette initiative, deux dispositifs visant à toucher les publics au plus près de leurs lieux de vie sont déployés. Ils incarnent la démarche proactive du programme EPT, son ambition d'aller-vers les bénéficiaires :

3. Les **Bus Entrepreneuriat Pour Tous**, parcourant les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. 9 bus ont été déployés, couvrant 155 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.
4. Le **dispositif CitésLab** a pour objectifs de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Il est incarné par un chef de projet CitésLab qui intervient au plus près des quartiers, dans sa démarche de proximité. Il rencontre et révèle les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, il assure un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs. Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 110 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

II. Animer les communautés

5. « **La Fabrique à Entreprendre** » (FAE) est le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 12 Fabriques à Entreprendre couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnelles. Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les FAE, aboutissant à 667 créations d'entreprise.
6. La mobilisation de **Volontaires de l'entrepreneuriat** était d'abord une initiative visant à recruter des jeunes pour appuyer les chefs de projet CitésLab dans leurs missions de sourcing et d'animation au cœur des quartiers. Entre 2020 et 2022, 83 volontaires ont ainsi été recrutés.



Après une première phase de déploiement circonscrite aux CitésLab, l'élargissement des Volontaires aux autres dispositifs Fabrique à Entreprendre et Bus a été décidé afin de fournir un appui complémentaire à leurs chefs de projet.

III. Accélérer les entreprises

Bpifrance a mis en place depuis 2015 des accélérateurs à destination des start-up, PME et ETI : un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprises. Ce modèle éprouvé a été adapté pour faire émerger de belles réussites issues des quartiers et faire naître des champions. Trois Accélérateurs ont vu le jour :

7. **L'Accélérateur Emergence** accompagne les entrepreneurs en devenir de l'idée jusqu'au Kbis.
8. **L'Accélérateur Création** sécurise les jeunes entrepreneurs et sécurise leur transformation en véritables chefs d'entreprises.
9. **L'Accélérateur Croissance** – a vocation à accompagner les petites entreprises, structurantes au sein des territoires et créatrices d'emploi, à changer d'échelle en activant les leviers de la performance.

Sur l'année 2022 on compte 13 opérateurs de programme d'accélération et 48 promotions d'entrepreneurs accélérés. Entre 2019 et 2022, 2 550 personnes ont été accélérées.

Le programme Entrepreneuriat pour tous organise ainsi **un continuum d'accompagnement, composé de briques complémentaires allant de la détection des talents jusqu'à l'accélération des entreprises en passant par l'animation de l'écosystème entrepreneurial**. Les dispositifs du programme – CitésLab, Bus, Bornes, Accélérateurs, Fabriques à Entreprendre, Volontaires de l'Entrepreneuriat, Tournée EPT, Concours Talents des Cités...bien que divers dans leurs formats, sont résolument tournés vers un objectif commun : être un catalyseur de l'étincelle entrepreneuriale dans les quartiers, pour que l'entrepreneuriat pour tous ne soit pas qu'une simple formule mais bien une réalité. **L'ensemble des dispositifs s'inscrivent dans cette stratégie globale. Ils peuvent donc être déployés simultanément sur un même territoire afin de répondre à la diversité des profils d'entrepreneurs en prenant en compte la diversité de leurs besoins et de leurs façons d'entreprendre.**

Définition

Amorçage : processus de soutien aux entrepreneurs en devenir (intentionnistes et porteurs de projet) visant à clarifier l'expression d'une envie, la recherche d'idées et la formulation du projet. Le processus d'amorçage agit autant sur la personne que sur la structuration de la démarche entrepreneuriale.

CitésLab : Dispositif initié en 2003 par la Banque des Territoires (ex. Caisse des Dépôts et Consignations) et qui après plus de 16 ans d'existence s'est peu à peu écartée de ses missions originelles. Un an de co-construction, avec les partenaires, les territoires et les CitésLab, a permis d'actualiser l'offre de services et de réaffirmer deux fondamentaux : la cible QPV et l'action d'aller-vers consistant à aller chercher les entrepreneurs au cœur des quartiers.

L'offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents propose un accompagnement de proximité et principalement au service des quartiers et de ses habitants. Il vise à faciliter l'identification des entrepreneurs en devenir et des entrepreneurs en activité pour les assister dans la formulation et la préparation de leur projet entrepreneurial afin de les orienter vers les solutions locales d'accompagnement, qu'ils soient porteurs de projet, créateurs ou entrepreneurs.

Ainsi, le Chef de Projet CitésLab, ressource humaine locale portée par une structure partenaire (acteurs de l'accompagnement, collectivités locales, acteurs de l'emploi, de l'ESS etc.) intervient en complémentarité avec les services d'accompagnement à la création d'entreprises. Les Chefs de Projet CitésLab interviennent en amont du processus de la création d'entreprise : au stade de la détection et de l'amorçage. www.citeslab.fr

Détection : le dispositif CitésLab repose sur une démarche proactive pour détecter les entrepreneurs en devenir ou en activité, sa démarche s'apparente à la prospection qui est par ailleurs vitale à toute activité entrepreneuriale. L'action de détection désigne la démarche proactive et essentielle du Chef de projet CitésLab pour identifier, atteindre et contacter ses « cibles ». Pour ce faire, il planifie et met en œuvre une action hors-les-murs. Le contact avec le terrain lui permet de rester en prise avec les dynamiques entrepreneuriales de son territoire. Ainsi, Il s'agit d'identifier les talents dans les QPV, notamment ceux en dehors des radars, grâce aux actions de proximité des chefs de projets CitésLab (événements, présence sur le terrain, dans des lieux de passage...).

Émergence : Phase amont de la création d'entreprise qui correspond aux entrepreneurs en devenir inscrit dans le processus itératif allant de l'idée à la formulation du projet entrepreneurial. La phase d'émergence est destinée à :

- préciser les contours de l'idée/du projet
- identifier le niveau d'adéquation personne – projet – environnement
- identifier les compétences, les ressources, les contraintes et les motivations de l'entrepreneur en devenir
- analyser les forces et faiblesses du projet
- développer la culture/posture entrepreneuriale chez les publics rencontrés

Entrepreneuriat Pour Tous (EPT) : Le programme « Entrepreneuriat pour tous » est initié par Bpifrance (lancé en 2019) et fédère l'ensemble des forces engagées pour soutenir les dynamiques entrepreneuriales des QPV. En partenariat avec les collectivités territoriales, les experts de l'accompagnement, et tous les partenaires des territoires, le programme vise à (1) faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement (2) animer les communautés entrepreneuriales (3) accélérer les entreprises.

Entrepreneurs en devenir : Porteurs d'idées ou de projet inscrits dans la démarche de concrétisation de son projet entrepreneurial.

Entrepreneurs en activité : entrepreneurs ayant déjà créés, installés ou non, présentant des besoins d'accompagnement/financement et/ou ayant créés sans préparation.

Intentionnistes : ayant une sensibilité pour l'entrepreneuriat ou souhaitant créer sans avoir initié de démarche. Ils ne sont donc pas encore entrepreneurs en devenir mais éprouvent le désir d'entreprendre.

Orienter : dans le référentiel métier des chefs de projets CitésLab, orienter consiste à :

- Qualifier l'état d'avancement de la démarche entrepreneuriale en vue d'une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial
- Orienter les projets désamorçés vers les structures et services adaptés à leurs besoins
- Orienter les entrepreneurs ayant déjà créé leur activité en fonction de leurs problématiques (appui, conseil, accompagnement, financement)

Porteur de projet : personne physique souhaitant créer ou développer son activité entrepreneuriale. Le porteur de projet peut avoir une idée avancée de son projet (business plan, étude de marché) sans avoir fait la démarche administrative de créer son entreprise.

Posture entrepreneuriale : qualités et habiletés des entrepreneurs qui relèvent de sa façon d'être et d'agir. Elle est réputée comme décisive pour sa réussite et recouvre autant son état d'esprit que ses qualités relationnelles, émotionnelles, ses capacités à prendre des décisions et à concrétiser ses idées en actions, etc.

Préparer :

Dans le référentiel métier des chefs de projets CitésLab, préparer consiste à :

- Aider les porteurs de projets à formaliser leur idée en projet (amorçage)
- Renforcer l'estime de soi des publics détectés et accueillis
- Apporter un premier niveau d'information
- Préparer le porteur de projet à la présentation d'un projet formalisé à l'aide d'informations, ressources et outils qu'il met à disposition
- Désamorcer les projets dont l'adéquation homme-projet est insuffisante ou qui présente un risque majeur pour le porteur de projet

Le **programme « les Volontaires de l'entrepreneuriat »** porté par Bpifrance doit permettre l'accueil de volontaires en service civique afin de :

- Donner l'opportunité à ceux qui sont tentés par un projet d'accéder à toutes les informations et à un accompagnement adapté, afin de créer les conditions de développement et de pérennisation des activités et des emplois dans les quartiers
- Favoriser le lien social et intergénérationnel en allant à la rencontre des habitants des quartiers
- Renforcer les actions de proximité dans les quartiers via l'animation d'activités ou le développement d'événements conviviaux visant à promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers

Quartier : désigne les quartiers dits « défavorisés » ou « sensibles », composés des quartiers prioritaires de la ville (QPV), des Quartiers de veille active (QVA) et des zones franches urbaines territoires entrepreneurs (ZFU-TE) et de leurs voies en limite.

« **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** » : les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont les territoires définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. En métropole, en Martinique et à la Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants.

« **Quartiers de veille active (QVA)** » : sont des territoires qui ne sont pas retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire, mais sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière (art. 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Référent de parcours : le chef de projet CitésLab a un rôle de « référent de parcours » et facilite le parcours de création pour les habitants des quartiers. Aussi, le chef de projet CitésLab reste disponible pour informer et orienter tout au long du parcours entrepreneurial, et ce même après la création. L'objectif étant de maintenir le lien et la dynamique engagée par les entrepreneurs et d'assurer la continuité et la traçabilité des parcours.

Sensibilisation : Actions visant à éveiller l'esprit d'initiative et d'entreprise auprès du grand public.

Sourcing : désigne la démarche proactive de prospection qui consiste à partir à la recherche /détecter les entrepreneurs en devenir et en activité dans les territoires.

Structure partenaire : Opérateur retenu pour assurer le portage du dispositif CitésLab. Il met en œuvre le CitésLab de manière opérationnelle sur son territoire en salariant et accueillant le chef de projet dans son organisation. La structure finance également en partie l'initiative CitésLab et fait partie du comité de pilotage, au côté de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que des autres parties-prenantes locales.

« **Zones franches urbaines - territoires entrepreneurs** » : désigne des zones urbaines de plus 10 000 habitants, situées dans des quartiers défavorisés ou dits « sensibles ».

PRINCIPAUX INDICATEURS

- **La prospection** : on distingue d'une part les actions de prospection directe en allant au contact des publics cibles par exemple actions de terrain hors-les-murs, en étant présent lors des événements dans les quartiers, dans le cadre de permanences etc. ; d'autres part, les actions de prospection indirecte par exemple via la mobilisation des prescripteurs locaux :
 - ➔ **Nombre d'actions de prospection directes** – actions conduites à l'initiative et par le chef de projet CitésLab (ex : prospection en pied d'immeuble, tenue de permanences...)
 - ➔ **Nombre d'actions de prospection indirectes** – actions organisées par des tiers auxquelles le chef de projet CitésLab participe (ex : participation dans un salon, intervention lors d'une réunion d'information...)
 - ➔ **Nombre d'intentionnistes**
 - ➔ **Nombre d'entrepreneurs en devenir rencontrés** – c'est-à-dire les entrepreneurs en devenir rencontrés à l'occasion d'événements, d'actions hors-les-murs, etc. qui sont considérés comme des « prospects » mais qui ne s'inscrivent pas encore dans une véritable démarche d'accompagnement (entretien individuel, webinaire...)
 - ➔ **Nombre d'entrepreneurs en activité rencontrés** – idem mais appliqué aux entrepreneurs en activité
 - ➔ **Répartition homme/femme**
 - ➔ **Part des entrepreneurs issus des QPV et hors QPV**
 - ➔ **Situation des entrepreneurs**
 - Chefs d'entreprise
 - En emploi (CDI)
 - En emploi (CDD, Intérim etc.)
 - Bénéficiaires des minimas sociaux
 - Demandeurs d'emploi
 - Etudiant
 - Retraité
 - Travailleurs indépendants
 - Mère au foyer
 - Etc.

- **La préparation** : d'une part la qualification du profil, du projet et des besoins de l'accompagné, et d'autre part, l'aide à la formalisation de son projet afin d'assurer une orientation qualifiée. Les actions de désamorçage des projets dont l'adéquation homme-projet n'est pas avérée ou présentant un risque pour le porteur de projet.
 - ➔ **Nombre d'entrepreneurs en devenir/en activité reçus en entretien, webinaires etc.**
 - ➔ **Nombre de projets désamorcés**

- **L'orientation** : la mise en relation avec les ressources locales d'accompagnement/financement en maintenant le lien avec l'entrepreneur en tant que référent de parcours.
 - ➔ **Nombre d'entrepreneurs en devenir/en activité orientés**
 - ➔ Qualification des orientations :
 - Typologies des besoins ou problématiques (poursuite accompagnement, besoin de financements, hébergement, acquisition de compétences, lever de freins périphériques : santé, famille etc.)
 - Typologies des partenaires (entrepreneuriat, emploi, formation, sociaux etc.)

- **L'animation** : l'animation de la communauté entrepreneuriale locale et l'animation du réseau de partenaires et prescripteurs
 - ➔ **Nombre d'actions de réseautage, réunions partenariales, d'évènements, actions en direction des prescripteurs ou partenaires**
 - ➔ **Nombre d'actions et évènements réalisés en partenariat visant à identifier les publics visés par le dispositif** (prospection)
 - ➔ **Nombre de partenaires** (typologies)

PARTIE II - CADRAGE DU DISPOSITIF CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS

L'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** est un dispositif public présent sur tout le territoire, opéré par des structures partenaires et soutenu au niveau territorial par des cofinanceurs majeurs (Etat, Collectivités, Fonds européens, acteurs privés etc.).

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents est une offre d'accompagnement de proximité et principalement au service des habitants des QPV, qu'ils soient porteurs de projets, créateurs ou entrepreneurs. Il vise à **faciliter l'identification des talents** dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville afin de les **assister dans la préparation et la sécurisation** de leur projet entrepreneurial. Cette première étape de **détection-préparation** est suivie de **l'orientation vers les acteurs de l'accompagnement**. Dans sa mission de proximité, le Citélab – Révélateurs de Talents est un acteur clef du **maillage et de l'animation** des écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat.

Objectifs et effets attendus

Le **dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents** propose aux habitants des quartiers un référent de proximité sur la création d'entreprise et qui permet :

- ✦ de renforcer l'accès à l'accompagnement,
- ✦ de mieux détecter les entrepreneurs et de susciter des initiatives entrepreneuriales,
- ✦ d'intervenir en amont des projets pour lever les freins à la création d'entreprise
- ✦ de consolider les projets émergés et contribuer à leur pérennité en les inscrivant dans un parcours d'accompagnement via une orientation adaptée aux besoins des entrepreneurs.
- ✦ de donner la possibilité aux entrepreneurs d'accéder à une offre globale d'accompagnement portée par l'écosystème local de l'entrepreneuriat.

Les effets attendus sont :

- ➔ la hausse du nombre d'accompagnements des publics issus de QPV
- ➔ l'accroissement des orientations vers des parcours d'accompagnement, de formation ou de retour à l'emploi pour développer la vie économique et la mise en dynamique des habitants des quartiers
- ➔ L'intégration de l'entrepreneuriat comme une des voies possibles d'insertion et de parcours professionnel.

Périmètre d'intervention du Dispositif CitésLab :

1. les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) issus de la réforme de la géographie prioritaire telle que définie par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, incluant les quartiers bénéficiant du Programme national de rénovation urbain (PNRU) et du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).
2. Les quartiers faisant l'objet d'un dispositif de veille active (QVA) au sens de la loi du 21 février 2014
3. Les zones franches urbaines territoires entrepreneurs (ZFU-TE) désigne des zones urbaines de plus 10 000 habitants, situées dans des quartiers défavorisés ou dits « sensibles ».
4. Les quartiers qualifiés par le Sig Ville : « voie en limite » ou « en partie » ainsi que la couche cartographique QP Bande de 300 mètres

Les actions doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers.

Les actions peuvent être menées à proximité des quartiers prioritaires, à condition de pouvoir justifier d'un impact important sur les habitants des quartiers prioritaires.

Les réseaux d'accompagnement et de financement partenaires de Bpifrance doivent être présents au sein des quartiers ou facilement accessibles depuis les QPV/QVA d'intervention.

Le périmètre géographique d'intervention du programme d'actions devra être justifié et détaillé via une analyse du territoire dans le dossier de candidature.

Les cibles éligibles

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents vise quatre cibles :

- ✦ Les intentionnistes¹
- ✦ Les entrepreneurs en devenir⁶
- ✦ Les entrepreneurs en activité⁶

Cette dernière cible est mal desservie par les offres existantes. Pourtant, elle est éligible aux solutions d'accompagnement et de financement et est aussi largement fragilisée par la situation sanitaire.

- ✦ Les écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat et de la cohésion sociale (culture, sport, lien social, insertion etc.) : il s'agit d'une part des structures d'accompagnement à la création d'entreprise afin qu'elles bénéficient d'un flux qualifié, et d'autre part, de l'ensemble des acteurs constituant un réseau de prescripteurs permettant le repérage des entrepreneurs en QPV.

¹ Voir définitions P.5

1

Une offre de service ciblant prioritairement les QPV et QVA

Ce positionnement est à la fois un élément structurant de l'identité du CitésLab et un élément différenciant assurant sa visibilité.
Le dispositif reste ouvert, à la marge et sur orientations, aux publics hors QPV.

2

Un cadre de référence affirmé

Détection, Préparation, Orientation, Référent de parcours et Animation
5 piliers de l'action des CitésLab – Révélateurs de Talents

3

Un cadre d'intervention complémentaire aux dispositifs existants

L'intervention du CitésLab s'inscrit dans une logique de complémentarité aux autres ressources et dispositifs existants sur le territoire. Il s'articule avec les autres acteurs, dispositifs et offres pour proposer la réponse la mieux adaptée.

4

Une dynamique avec l'écosystème élargi

Le chef de projet agit en lien avec un réseau de prescripteurs locaux. Il contribue activement au maillage territorial et son action s'inscrit à la confluence des écosystèmes de l'entrepreneuriat et de la cohésion sociale (emploi, lien social, sport, culture etc.)

5

Un ancrage territorial

Il se traduit par un diagnostic du territoire et par les cofinancement locaux et régionaux. Ils permettent la pérennisation du dispositif CitésLab.

PARTIE III – ORGANISATION ET METIER

Mise en œuvre du CitésLab

La mise en œuvre du **CitésLab – Révélateurs de Talents** repose Le **recrutement ou la nomination d'une personne référente** du dispositif : le/la Chef(fe) de projet CitésLab. Il/elle sera l'interlocuteur privilégié des habitants des quartiers se consacrera à **100% aux actions de détection – animation – et orientation au sein des quartiers**. [Cf. Fiche de poste CitésLab.](#)

Le recrutement ou la désignation du Chef de projet CitésLab doit faire l'objet d'une validation :

- par le Responsable Création & Entrepreneuriat et/ou un membre de la Taskforce Entrepreneuriat & Territoires

Les membres du Comité des financeurs peuvent être associés au recrutement.

ROLE ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

La structure partenaire de l'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** :

- ✦ assure le portage et pilotage opérationnel de l'offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents
- ✦ recrute ou désigne le salarié affecté à la mise en œuvre du dispositif (cf. page 9)
- ✦ est le responsable hiérarchique du chef de projet CitésLab
- ✦ est garante du bon déroulement de la mise en œuvre du dispositif et des actions associées
- ✦ veille à l'ancrage du dispositif et de son articulation avec l'écosystème local
- ✦ rend compte à ses pilotes locaux et nationaux de son activité et de l'utilisation faite des financements alloués au dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents
- ✦ contribue à la mesure de performance du dispositif à travers le recueil des données et leur saisie dans l'outil de reporting CitésLab, et veille à ce que les saisies soient effectuées aux périodes et périodicités indiquées par Bpifrance
- ✦ veille à assurer la promotion du CitésLab – Révélateurs de Talents et à faire figurer de manière lisible le soutien des Financeurs dans tous les documents produits dans le cadre de l'exécution de la mission CitésLab
- ✦ veille à ce que le Chef de projet CitésLab assure une prescription libre entre les porteurs de projets et les réseaux d'accompagnement adéquats
- ✦ S'engage à :
 - mettre à disposition du chef de projet CitésLab tous les moyens nécessaires à son activité (encadrement, logistique (bureau équipé d'un ordinateur, téléphone fixe et mobile, salle de réunion pour réaliser les entretiens si bureau partagé etc.), appui technique nécessaires dans le cadre de l'exercice de la mission du chef de projet CitésLab)
 - permettre au(x) chef(s) de projet(s) de :
 - participer aux temps d'animation et de regroupement nationaux et régionaux mis en place par Bpifrance et ses Directions régionales
 - se former via le parcours de professionnalisation développé par Bpifrance
 - participer en tant que de besoins aux temps d'animation et de regroupement nationaux et régionaux dédiés aux structures partenaires.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle constitue un aperçu du socle minimum d'engagement dans le cadre du présent cahier des charges du dispositif CitésLab afin d'aider les structures candidates à mieux cerner les engagements et obligations qui feront l'objet d'une contractualisation.

Le choix de la structure partenaire repose sur les critères cumulatifs suivants :

- ✦ Sa qualité et sa crédibilité
- ✦ Ses qualifications et son expérience professionnel (domaine de la création/reprise d'entreprise, appui au développement économique etc.)
- ✦ Sa connaissance des enjeux particuliers liés aux QPV
- ✦ Sa capacité (technique, opérationnelle) à animer localement le dispositif
- ✦ Sa capacité à mettre en œuvre durablement le dispositif via la solidité du modèle économique de la structure : équilibre des comptes, perspectives de croissance, capacité à mobiliser une partie de financements propres en faveur de la mise en œuvre du dispositif
- ✦ Son ancrage sur au moins un territoire d'intervention du CitésLab
- ✦ Bénéficiant d'un soutien territorial matérialisé par un cofinancement d'une collectivité territoriale pour la mise en œuvre du dispositif

Eligibilité :

- ✦ Acteurs de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise ;
- ✦ Collectivités locales et leurs groupements
- ✦ Structures intervenant dans des champs connexes ou en lien avec l'entrepreneuriat (acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation etc.)

Cadre de référence du CitésLab – Révélateurs de Talents

L'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** est directement rattachée à la mise en œuvre des missions « socle » définies dans le présent cadre de référence.

Le cadre de référence constitue le fondement de l'activité des chefs de projet CitésLab, c'est l'accomplissement de ces missions qui justifie le financement de Bpifrance.

Répartition
du temps de
travail à titre
indicatif

30% de
l'activité

PROSPECTION

- ▶ Organiser la prospection d'entrepreneurs en devenir prêts à s'engager dans un processus de création
- ▶ Mener des actions de prospection auprès des entrepreneurs en aux solutions d'accompagnement avec l'idée d'assurer la garantie de réussite du projet
- ▶ Réaliser des actions de prospection directe en allant au contact des publics cibles du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents (hors les murs)
- ▶ Réaliser des actions de prospection indirecte via la mobilisation des prescripteurs locaux

PREPARATION

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents ne se substitue pas aux professionnels de la création d'entreprise, il vise à :

- ▶ Aider les porteurs de projet à passer du stade de l'idée à celui de projet => amorçage
- ▶ Apporter un premier niveau d'information
- ▶ Préparer l'entrepreneur en devenir ou en activité à la présentation d'un projet formalisé à l'aide d'informations, ressources et outils qu'il met à sa disposition
- ▶ Désamorcer les projets qui ne présentent pas d'adéquation homme-projet ou de potentiel suffisant ou pour lesquels le CitésLab identifie des risques majeurs.

30% de
l'activité

ORIENTATION

- ▶ Qualifier l'état d'avancement de la démarche entrepreneuriale en vue d'une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial
- ▶ Orienter les projets désamorçés vers les structures et services adaptés à leurs besoins
- ▶ Orienter les entrepreneurs ayant déjà créé leur activité en fonction de leurs problématiques, et en demande d'un appui ou d'un conseil

ANIMATION

30% de l'activité

- ▶ Constituer et animer un réseau de prescripteurs susceptibles de repérer dans leur environnement des intentionnistes ou des entrepreneurs en devenir ou en activité
- ▶ Concevoir et mettre en place des actions et événements, le cas échéant en partenariat, visant à :
 - identifier les publics visés par le dispositif (prospection)
 - préparer leur orientation vers les acteurs locaux
- ▶ Communiquer autour du dispositif CitésLab - Révélateurs de Talents, auprès des habitants des quartiers prioritaires, des acteurs locaux pour faciliter le repérage des entrepreneurs en devenir ou en activité
- ▶ Encadrer une équipe de volontaires sur les missions de prospection *

REFERENT DE PARCOURS

10% de l'activité

- Référent de parcours afin de maintenir la dynamique engagée par l'entrepreneur et d'assurer la continuité et la traçabilité des parcours
- ▶ Assurer un suivi tout au long de la chaîne de création de leur activité en assurant la mise en relation avec le partenaire le mieux adapté selon l'état d'avancement
 - ▶ Mesurer l'impact qualitatif et quantitatif des actions notamment via l'extranet CitésLab

* Encadrer une équipe de volontaires sur les missions de prospection « Volontaires de l'entrepreneuriat »

Les volontaires de l'entrepreneuriat (Contrat services Civiques – extension aux contrats suivants stages et alternance²) appuient le chef de projet CitésLab dans sa mission de prospection et de mobilisation des publics cibles afin de démultiplier l'impact du dispositif CitésLab.

Dans ce cadre, ils auront notamment pour missions de :

- agir avec le chef de projet CitésLab sur les lieux de vie des habitants des quartiers pour détecter des porteurs de projet potentiels
- donner un premier niveau d'informations sur la création/reprise d'entreprise
- contribuer à la promotion et à la valorisation des actions et événements portés par le CitésLab

Le chef de projet CitésLab développe des actions relatives à ces missions dans une approche multi-acteurs :

En direction du public QPV

Le chef de projet CitésLab est le premier contact de l'entrepreneur en devenir (porteur de projet) qui ne sait pas par où commencer son parcours entrepreneurial.

L'action du chef de projet CitésLab vise à détecter puis préparer les entrepreneurs en devenir résidents dans les QPV. Il incarne la première étape du parcours d'accompagnement à la création d'entreprise.

Le chef de projet CitésLab propose un appui individuel de chaque entrepreneur quel que soit son stade d'avancement. Le chef de projet CitésLab intervient dans la formalisation de l'idée en projet d'entreprise. Cet accompagnement n'est pas limité dans le temps et chaque entrepreneur, en devenir ou en activité, peut solliciter le chef de projet CitésLab autant que de besoin.

Une fois le projet formalisé ou la problématique identifiée, le CitésLab a vocation d'orienter vers le dispositif d'accompagnement/financement de droit commun le mieux adapté.

En direction des entrepreneurs déjà installés en besoin d'accompagnement ou ayant créés sans préparation et rencontrant des difficultés

Cette question de l'accompagnement aval est trop souvent sous-estimée par les entrepreneurs.

Il s'agit ici de prioriser le volet « post-crédation » avec l'idée de contribuer à la réussite du projet, assurer le développement et la consolidation des entreprises nouvellement créées.

² Cf. cahier des charges Volontaires de l'Entrepreneuriat

En direction de l'écosystème territorial

Le chef de projet CitésLab intervient directement auprès des acteurs du territoire pour présenter ses actions mais aussi pour démystifier les questions liées à l'entrepreneuriat ou encore pour sensibiliser voire former les équipes à la question entrepreneuriale. Le chef de projet CitésLab veille à s'adresser à un large spectre d'acteurs locaux.

Par ses interventions, le chef de projet CitésLab entend construire un réseau efficace de prescripteurs vers ses actions.

PARTIE IV – APPORTS DE BPIFRANCE

Bpifrance a créé un parcours de professionnalisation obligatoire, ainsi que la mise à disposition d'outils commun (de communication, d'animation, extranet réservé au dispositif) à l'ensemble des chefs de projet CitésLab.

En industrie

- ➔ La professionnalisation des chefs de projet CitésLab : cycle de formation et animation du co-développement entre les CitésLab. **La participation au cycle de formation est obligatoire.** Les frais afférents à cette participation (frais de déplacement et de mission) doivent être intégrés à la maquette budgétaire prévisionnelle annexée au dossier de candidature. Bpifrance ne prendra en charge aucun frais supplémentaire qui aurait été omis dans le budget prévisionnel.

- ➔ Mise à disposition d'outils digitaux
 - ✦ Outil de reporting
 - ✦ Site internet grand public

Promotion - Communication

- ➔ La Bpifrance assure la promotion et la représentation du dispositif CitésLab au niveau national et régional auprès des financeurs, des institutionnels, des partenaires potentiels et du Grand public. (Tournée, intégration écosystème entrepreneurial et Bpifrance etc.)

Animation

- ➔ Animation de communautés
- ➔ Organisation de temps et d'espaces d'animation, d'échange de bonnes pratiques et de suivi du dispositif, aux niveaux national, régional et infrarégional.

Bpifrance dans le cadre de son rôle d'animation nationale et régionale de l'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** (cf. page 16) offre un parcours de **de développement professionnel** et la mise à disposition d'outils commun (de communication, d'animation, extranet réservé au dispositif) à l'ensemble des chefs de projet CitésLab.

Le parcours de développement professionnel proposé par Bpifrance :

Dans le cadre du pilotage et de l'animation du dispositif CitésLab, la Task Force Entrepreneuriat & Territoires propose un parcours de développement professionnel dédié aux chefs de projets, qui consiste en un programme de professionnalisation :

- un accompagnement à l'intégration et à la participation à la communauté de pratiques des chefs de projet Entrepreneuriat Pour Tous
- un accompagnement à la montée en compétence des chefs de projet Entrepreneuriat Pour Tous, notamment grâce à la formation continue

Ce programme vise :

- une compréhension optimale des missions et du cadre d'action CitésLab
- une prise en main rapide des outils CitésLab
- une application optimale du cahier des charges CitésLab
- le maintien dans l'emploi et l'adaptation aux évolutions du poste de travail et des contextes professionnels

Il se compose :

- d'un parcours d'intégration obligatoire
- d'un parcours de formation obligatoire
- d'un parcours de formation complémentaire

Le « bénéficiaire » du parcours de développement professionnel est le chef de projet CitésLab en poste : il lui sera proposé d'y participer par la Task Force, dès sa prise de poste.

Le responsable de la structure se porte garant de la participation effective du chef de projet au parcours de développement professionnel proposé par Bpifrance.³

³ Les coûts pédagogiques des parcours de formation sont pris en charge par Bpifrance, en lieu et place de l'employeur

Bpifrance : pilotage et animation national

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents est un dispositif national mis en œuvre au niveau local. Ses orientations stratégiques, ses cibles et thématiques d'accompagnement sont définies au niveau national et sont précisées avec les parties-prenantes des territoires.

Bpifrance est chargée :

- ✦ du pilotage national du dispositif et contribue financièrement à la création et à l'activité des CitésLab
- ✦ de l'animation nationale et régionale (par le Biais des Responsable Création et Entrepreneuriat de Bpifrance) et de la qualification du dispositif, de la mise en réseau des chefs de projet CitésLab et structures partenaires opérateurs du dispositif

Ainsi, Bpifrance met à disposition des ressources (informations, documentation, expériences...), des outils techniques (extranet réservé au dispositif *) et méthodologiques et contribue à la formation des chefs de projet CitésLab.

Enfin, Bpifrance assure une mission de capitalisation et de valorisation de l'action du dispositif.

* Un extranet réservé au dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents

Cet outil est accessible à l'adresse : <https://extranet.citeslab.fr>

C'est l'outil principal de valorisation et de suivi du dispositif.

Il répond à un double objectif :

- permettre aux chefs de projet CitésLab de renseigner et suivre leur propre activité et de faciliter le pilotage des actions qu'ils mettent en œuvre ;
- disposer d'un outil de reporting commun et homogène à l'échelle nationale, permettant de rendre compte aux financeurs et partenaires du projet tant au niveau national que local, et de suivre les actions engagées par les CitésLab et de mesurer la nature et l'impact des actions réalisées.

Il est réservé aux chefs de projets CitésLab et structures partenaires et leur permet notamment :

- de saisir les indicateurs relatifs à leur activité : actions mises en œuvre
- saisir des informations relatives aux territoires : données générales (transport, géographie, transports etc.), structures présentes, contacts, quartiers
- d'accéder aux reporting d'activité
- d'accéder aux informations et actualités concernant le réseau
- d'accéder et de partager des ressources documentaires

A noter : chaque structure partenaire est engagée contractuellement à renseigner cet outil.

Pilotage national

Bpifrance :

- ✦ fixe les orientations du dispositif
- ✦ suit leurs mises en œuvre
- ✦ favorise le développement du réseau : appui-conseil et accompagnement des territoires en lien avec les Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance, souhaitant mettre en place le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents

Animation nationale et régionale

Une animation à double niveau : nationale et régionale

ANIMATION NATIONALE

Bpifrance a en charge l'essaimage du dispositif, l'animation du réseau des chefs de projet et structures partenaires et est garante du respect du cadre de référence du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents.

A ce titre, Bpifrance a en charge :

- ✦ La **promotion et la représentation** du réseau au niveau national auprès des financeurs, des institutionnels et des partenaires potentiels.
- ✦ La **communication nationale** du dispositif
- ✦ L'animation et la coordination du réseau CitésLab, par :
 - la professionnalisation et des pratiques professionnelles en développant un **programme de formation obligatoire** à l'intention des chefs de projet CitésLab :
 - l'organisation de temps de regroupement, séminaires de mutualisation, d'échanges et de partage des pratiques et outils entre :
 - les chefs de projet CitésLab
 - les structures partenaires,
- ✦ Le développement d'une culture commune
- ✦ L'harmonisation des indicateurs d'évaluation et de la consolidation des résultats.
- ✦ Le transfert et l'essaimage du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents sur de nouveaux territoires.

Toutes actions de nature à rendre visibles les chefs de projet CitésLab et structures partenaires, leurs actions et leur utilité, seront accompagnées et soutenues par Bpifrance, dans la mesure des moyens et ressources disponibles.

A noter :

Le chef de projet CitésLab participe :

- aux rencontres, séminaires, groupes de travail présentiel,
- aux actions de professionnalisation (formations et/ou visio-conférences initiées par Bpifrance) dans une perspective d'évolution continue des pratiques et des outils.

La structure partenaire participe :

- aux rencontres, séminaires, groupes de travail présentiel.

ANIMATION REGIONALE

Une animation régionale pilotée par la Taskforce Entrepreneuriat pour tous, associe les Responsables Création et Entrepreneuriat (RCE) et un chef de projet CitésLab nommé « référent régional ».

Les RCE ont notamment pour missions :

- ✦ Le développement de l'offre Création - Entrepreneuriat et Territoire
- ✦ La promotion du dispositif auprès de l'ensemble de l'écosystème de son territoire

Cette animation régionale se traduit par :

- ✦ du partage d'informations (national vers le régional et vice-versa) ;
- ✦ des points d'actualité sur la mise en œuvre du dispositif CitésLab
- ✦ des points de situation sur le territoire (difficultés rencontrées, éléments de solution identifiés) ;
- ✦ de la co-élaboration, de la diffusion d'outils et de pratiques ;

Cette animation régionale a pour finalité :

- ✦ de consolider les actions et leurs impacts à l'échelle régionale
- ✦ d'agir en proximité avec les territoires et les CitésLab locaux
- ✦ de mettre en réseau les CitésLab d'une même région
- ✦ de permettre la collaboration entre les chefs de projet d'une même région afin de déployer des actions communes, mettre en œuvre des événements de mise en visibilité des entrepreneurs détectés et suivis par les CitésLab etc.
- ✦ de bénéficier des expertises et des compétences des membres du réseau régional CitésLab
- ✦ de renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune etc.

Comité de pilotage

Tout dispositif CitésLab se caractérise au niveau local par l'association de plusieurs partenaires clés :

- ✦ Les Régions, collectivités locales et partenaires locaux cofinanceurs du dispositif
- ✦ des opérateurs, en particulier les réseaux partenaires de Bpifrance : BGE, Initiative France, France Active, ADIE
- ✦ des responsables Création & Entrepreneuriat
- ✦ de la structure partenaire opérateur du dispositif
- ✦ des autres structures dont les compétences sont jugées utiles

Cette dynamique partenariale impose la mise en place d'une gouvernance local propre à chaque CitésLab afin d'orienter et de suivre l'activité du dispositif.

Cette structure de gouvernance prend la forme d'un Comité de pilotage qui se réunit, a minima, deux fois par an.

En lien étroit avec le RCE de Bpifrance, un comité de pilotage de démarrage du dispositif doit être mis en place par la structure partenaire retenu. Il associe les prescripteurs, le monde économique et l'ensemble des financeurs.

Le comité de pilotage local est le garant des orientations nationales.

Ses missions sont de :

- ✦ valider le recrutement/désignation du chef de projet CitésLab
- ✦ définir les objectifs locaux du service et veiller à leur cohérence avec les objectifs nationaux
- ✦ actualiser en permanence les constats à l'origine du service au fur et à mesure de son activité
- ✦ valider un plan d'action local
- ✦ suivre les résultats obtenus
- ✦ définir des actions correctives en cas de problématiques remontées

Chaque membre du comité de pilotage local s'engage à :

- ✦ participer activement et désigner un référent unique en son sein
- ✦ accueillir pour quelques jours d'immersion et de découverte le chef de projet CitésLab
- ✦ orienter vers le chef de projet CitésLab les publics susceptibles de bénéficier de son soutien
- ✦ informer le chef de projet CitésLab du devenir des projets qui lui ont été adressés

Le comité se réunit a minima une fois par an et en tant que de besoin à la demande des RCE et des financeurs.

Comité technique

Ce comité est composé de techniciens appartenant à tout ou partie des structures membres du comité de pilotage. Il se réunit au moins une fois par trimestre au cours de la première année et au moins une fois par semestre les années suivantes.

Son rôle est de :

- ✦ suivre et faciliter l'implantation et le développement du dispositif sur le territoire
- ✦ proposer des actions conjointes
- ✦ suivre l'évolution des projets de création d'entreprises émergents

Le comité pourra se réunir en tant que de besoin à la demande des RCE et des financeurs.

PARTIE III – CRITERES DE SELECTION ET SOUTIEN FINANCIER

Soutien financier

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de talents est financé par Bpifrance et, selon les territoires, par d'autres partenaires tels que les Conseils régionaux, Conseils départementaux, les EPCI et autres collectivités territoriales, acteurs de l'emploi, autres services déconcentrés de l'Etat le Fonds social européen etc.

Le soutien financier important apporté au CitésLab – Révélateurs de talents par de nombreuses collectivités témoigne notamment de son ancrage local et de la solution qu'il constitue pour répondre aux besoins de développement des territoires, notamment en matière de création et développement d'activité et d'emploi.



Le montant du soutien financier de Bpifrance **est de maximum 50% des dépenses éligibles** aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.).

Il est rappelé que les candidats doivent s'assurer de leur capacité à mobiliser l'ensemble des cofinancements auprès des financeurs concernés et dans le respect des critères définis. Les porteurs de projet seront jugés sur leur capacité à mobiliser d'autres financements.

Contenu attendu des projets

Le dossier de candidature (voir dossier) doit impérativement préciser :

- ✦ Une présentation de la structure partenaire opérateur du dispositif
- ✦ Les territoires concernés
- ✦ Une présentation détaillée du projet : quelles actions et sous quelles modalités sont envisagées la réalisation de chacune des missions relatives au dispositif CitésLab (déroulement détaillé, méthode prévue etc.)
- ✦ Le public ciblé et le nombre de bénéficiaires des actions
- ✦ Les indicateurs de résultats
- ✦ Le coût de l'opération et le plan de financement du projet intégrant l'ensemble des aides demandées ou attendues d'autres financeurs.
- ✦ La composition du comité de pilotage et technique

Etablissement d'un budget prévisionnel :

- ✦ Prévisionnel sur 3 ans
- ✦ Mise en place d'une comptabilité séparée

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement suivantes :

- ✦ **Les frais de personnel**
 - Salaire brut du Chef de projet CitésLab
 - Charges sociales et fiscale du Chef de projet CitésLab
- ✦ **Frais d'investissement (maximum 3 K€)**
 - Les frais d'investissement ne peuvent être positionnés que sur la 1^{ère} année de la demande triennale, à hauteur de 3K€ maximum (pour couvrir l'investissement en matériel en cas de nouveau CitésLab ou le renouvellement du matériel pour les CitésLab déjà existants – sur la base de justificatifs)
- ✦ **Charges directement liées à l'action (max. 8 K€)**
 - Frais de déplacements et d'hébergement (formation des chefs de projet – séminaire nationaux et régionaux des chefs de projet et responsable de structure) (maximum 2 500 €)
 - Frais liés à l'évènementiel et actions de communication (maximum 3 000 €)
 - Frais d'encadrement (max. 2 500 €)

- ✦ Les "frais de structure" (loyer, fournitures, réseaux, secrétariat, etc. ...) n'excéderont pas **15 % du coût global de l'ETP Chef de projet CitésLab** (salaire brut + charges salariales + charges patronales). **Les frais d'encadrement ne sont pas inclus dans le calcul des frais de structures.**

Les frais de location dans les quartiers d'intervention du CitésLab pour la mise en place de permanences, seront étudiés au cas par cas sur la base de justificatifs.

Dans le cadre de l'instruction du projet, les services de Bpifrance peuvent être amenés à écarter toute dépense injustifiée et ne produisant pas d'effets directs sur les publics cibles. A ce titre, le service chargé de l'instruction du dossier de demande de financement sera amené à vérifier le caractère éligible, cohérent et raisonnable des dépenses présentées.

Modalités de dépôt des candidatures

Important : avant tout acte de candidature il convient de prendre l'attache préalable des Responsables Création & Entrepreneuriat de Bpifrance (cf. annexe 3).

Pour chaque demande, un dossier unique sera initié par le Responsable Création et Entrepreneuriat régional sur la plateforme dédiée BEL (*Bpifrance en ligne*) que la structure devra compléter en renseignant les demandes d'information et déposant les pièces demandées.

A noter qu'un dossier BEL ne peut concerner qu'une seule demande, par exemple, soit le déploiement d'un CitésLab, soit l'accueil de Volontaires de l'entrepreneuriat. Si une structure souhaite déployer plusieurs CitésLab, elle devra donc compléter autant de dossiers BEL qu'il n'y a de CitésLab. De même, si elle souhaite mettre en place un CitésLab et accueillir des Volontaires de l'Entrepreneuriat, elle devra compléter un dossier BEL pour le CitésLab et un autre pour les Volontaires.

Critères de sélection des projets

Les projets sélectionnés doivent :

- ✦ **avoir un impact conséquent sur le territoire : l'objectif sera pour la première année de mise en œuvre du dispositif CitésLab d'au minimum 100 personnes accompagnées dans la préparation de leur projet et orientées, dont à minima 70% issues des QPV.**
- ✦ être collaboratifs et associer des acteurs publics et/ou privés (collectivités, associations, réseaux, fondations, entreprises...)
- ✦ s'inscrire en complémentarité avec la stratégie régionale et locale de développement économique et les dispositifs économiques existants sur le territoire
- ✦ comporter des cofinancements publics et/ou privés afin de maximiser l'impact et l'effet de levier du financement Bpifrance. Le financement de collectivités locales est obligatoire.
- ✦ Proposer un plan d'actions cohérent avec le cadre de référence du dispositif CitésLab
 - Ancrer les projets dans la durée, ne pas proposer d'actions purement "ponctuelles"
 - Présenter une montée en charge des actions et du nombre de bénéficiaires atteints
 - Proposer des moyens matériels et financiers permettant au chef de projet d'assurer sa mission sereinement
- ✦ Proposer un calendrier de mise en œuvre des actions proposées. D'une manière générale, il est attendu des projets proposant des durées adéquates et cohérentes au regard des objectifs.

Modalités de contractualisation

- ✦ Une convention-cadre triennale sera signée entre la structure sélectionnée et Bpifrance.
- ✦ Le versement de la subvention Bpifrance sera validé notamment sous réserve de la présentation de l'engagement des co-financeurs et de la réalisation des objectifs fixés chaque année.

La convention précise notamment :

- ✦ L'obligation de participer aux formations CitésLab et séminaire d'intégration
- ✦ L'obligation de réaliser le reporting d'activité individuellement pour chaque CitésLab via l'outil extranet CitésLab
- ✦ L'obligation d'utiliser la charte graphique CitésLab et de Bpifrance création

Chef(fe) de projet CitésLab – Révélateur de talents

Fiche de poste

Description

CitésLab – Révélateur de talents est un dispositif public consistant en une offre d'émergence de proximité principalement au service des habitants des QPV, qu'ils soient porteurs de projets, créateurs ou entrepreneurs. Il vise à faciliter l'identification des talents dans les quartiers de la Politique de la Ville afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial ou favoriser une orientation positive vers les ressources locales disponibles. Dans sa mission de proximité, le CitésLab – Révélateurs de Talents est un acteur clef du maillage et de l'animation des écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat et de la Politique de la ville.

Son action est prioritairement localisée au sein des QPV cibles de son territoire, en tant que membre de la communauté CitésLab, il/elle participe aux séquences, à rayonnement régional et national, d'animation, de formation et de valorisation des Chefs de projet CitésLab – Révélateur de talents.

Missions et activités

Sous la direction de son responsable hiérarchique et en concertation étroite avec les partenaires du dispositif le/la chef(fe) de projet CitésLab représente le premier maillon de détection et d'orientation des porteurs de projet, créateurs et entrepreneurs de son territoire de référence :

Les objectifs explicites du poste :

2. Détecter les talents des territoires (porteurs de projets, créateurs, entrepreneurs des QPV)
3. Favoriser la concrétisation de plus de projet en les orientant vers les solutions adaptées
4. Optimiser le nombre d'entrées en parcours de création/reprise d'entreprises
5. Améliorer la visibilité de l'offre de l'ensemble des réseaux d'accompagnement
6. Contribuer aux actions de reporting, de mesure d'impact et d'amélioration de la performance du dispositif

Sa mission s'articule autour de cinq domaines formant le socle du métier :

1. La **prospection** : le sourcing de terrain hors-les-murs et dans le cadre de permanence.
2. La **préparation** : d'une part la qualification du profil, du projet et des besoins de l'accompagné, et d'autre part, l'aide à la formalisation de son projet afin d'assurer une orientation qualifiée.
3. L'**orientation** : la mise en relation avec les ressources locales d'accompagnement en maintenant le lien avec l'entrepreneur en tant que référent de parcours.
4. L'**animation** : elle recouvre les aspects internes et externes, avec l'animation de sa communauté entrepreneuriale locale ainsi qu'avec l'animation de son réseau de partenaires et prescripteurs
5. Le **suivi et l'évaluation** : en assurant la traçabilité des parcours et le reporting de la mission CitésLab auprès des partenaires du dispositif

Qualités requises

- Connaissance des écosystèmes des territoires et de la politique de la ville
- Intelligence relationnelle et fibre commerciale fortement appréciée
- Gestion de projet et animation d'un collectif de travail
- Prise de parole en public
- Capacité de dialogue avec les parties-prenantes
- Capacités d'impulsion et d'animation
- Rigueur dans l'organisation de l'activité et du reporting
- Connaissance dans le domaine de l'entrepreneuriat et la création d'activité
- Expérience d'encadrement/animation d'équipe est un plus

Outils et aptitudes

- Maîtrise du pack-office
- Aisance dans l'usage des outils digitaux et des réseaux sociaux
- Savoir-faire et/ou expérience dans le marketing de réseau

ANNEXE 2 – BUDGET PREVISIONNEL

Budget prévisionnel de l'action CitésLab

Pour la période du **XX/XX/XXXX** au **XX/XX/XXXX**

Tableau récapitulatif des dépenses et ressources prévisionnelles

DEPENSES	MONTANT EN €	RESSOURCES	MONTANT EN €
Frais de personnel du Chef de projet CitésLab (1+2)	- €	Total Contreparties publiques	- €
1. Salaires brut du Chef de projet CitésLab		Etat	
2. Charges sociales et fiscale du Chef de projet CitésLab		Région	
Charges directement liées à l'action (3+4+5) max.7,5 K€/an	- €	Département	
3. Frais de déplacement du chef de projet CitésLab (formation, séminaire, temps de rassemblement)		Communes	
4. Frais de communication, d'animation, événementiel		Autres (Précisez)	
5. Frais d'encadrement		Total contreparties privées	- €
Frais d'investissement (6+7+8) max. 3K€ la première année)	- €	A compléter	
6. Mobilier de bureau		A compléter	
7. Matériel et logiciel informatique		Autofinancement	
8. Téléphonie		Autres (Précisez)	
Dépenses indirectes de fonctionnement (Max.15 % des frais de personnel du chef de projet CitésLab)	- €		
TOTAL DES DEPENSES	- €	TOTAL DES RESSOURCES	- €

Arrondir à l'unité la plus proche



Responsable Création Entrepreneuriat

	REGIONS	NOMS	MAIL
1	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Emmanuelle PAHAUT PHILIPPOT	emmanuelle.pahaut@bpifrance.fr
2	Région Bourgogne-Franche-Comté	Pierre Alain TRUAN	pa.truan@bpifrance.fr
3	Région Bretagne	Vincent LE BRECH	vincent.lebrech@bpifrance.fr
4	Région Centre-Val-de-Loire	Morgane LE TOULLEC BAUDOT	morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr
6	Région Grand Est	Philippe FLEURENTIN	philippe.fleurentin@bpifrance.fr
7	Région Hauts-de-France	Herve DUCROCQ	herve.ducrocq@bpifrance.fr
8	Région Ile-de-France	Eric ZGLINICKI Gildas BREHIER	Eric.zglinicki@bpifrance.fr gildas.brehier@bpifrance.fr
9	Région Normandie	Laurence CUENIN	laurence.cuenin@bpifrance.fr
10	Région Nouvelle-Aquitaine	Guillaume PROVOST	guillaume.provost@bpifrance.fr
11	Région Occitanie	Florence PRESTAT	florence.prestat@bpifrance.fr
12	Région Pays de la Loire	Olivier PICHON	olivier.pichon@bpifrance.fr
13	Région Sud Collectivité de Corse	Christophe ROUX	christophe.roux@bpifrance.fr



POUR TOUTES QUESTIONS OU RENSEIGNEMENTS :

**Ahmed Bouzouaïd – Responsable du domaine Taskforce
Entrepreneuriat Pour Tous**

ahmed.bouzouaid@bpifrance.fr

**Radeda Kerboudj – Adjointe du responsable du domaine
Taskforce Entrepreneuriat Pour Tous**

radeda.kerboudj@bpifrance.fr

**ENTREPRENEURIAT
POUR TOUS**